



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## **50<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR**

62<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

*Washington, D.C., É-U, du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010*

---

*Point 8.5 de l'ordre du jour provisoire*

CD50/INF/5 (Fr.)

8 août 2010

ORIGINAL : ESPAGNOL

### **30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ÉRADICATION DE LA VARIOLE ET DE LA CRÉATION DU FONDS RENOUVELABLE DE L'OPS POUR L'ACHAT DE VACCINS**

#### **Antécédents**

1. L'année 1959 marque le début d'un programme régional visant l'éradication de la variole aux Amériques, conformément à la résolution CSP13.R19 de la 13<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine.
2. La même année, l'Assemblée mondiale de la Santé recommande que les pays dans lesquels la variole était endémique lancent des programmes spéciaux en vue de l'éradication mondiale de cette maladie.
3. En 1967, année au cours de laquelle a commencé le Programme intensifié d'éradication de la variole, l'Amérique du Sud offrait les meilleures perspectives au niveau mondial pour l'éradication de ce fléau. Durant la même année, un seul pays, le Brésil, signalait presque la majeure partie des cas dans les Amériques.
4. Le dernier cas de variole dans la Région des Amériques a été notifié à Río de Janeiro, au Brésil, en 1971. Le dernier cas à l'échelle mondiale a été notifié le 26 octobre 1977, dans la ville de Merca en Somalie.
5. Le 9 décembre 1979, les membres de la Commission mondiale pour la certification de l'éradication de la variole ont signé un document dans lequel ils déclaraient que le monde était exempt de variole, ce qui représente la première éradication d'un pathogène humain à l'échelle mondiale et régionale grâce à des actions de santé publique, parmi lesquelles la vaccination.

6. Le rapport final de la Commission mondiale, *L'éradication mondiale de la variole*, a été publié dans les six langues officielles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses conclusions et recommandations ont été adoptées par la 33<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé le 8 mai 1980 (WHA 33.3).

7. Le Fonds renouvelable de l'OPS pour l'achat de vaccins a été établi par le Conseil directeur en 1977 par la résolution CD25.R27. Le Fonds a commencé formellement ses opérations en 1979 au sein du Programme élargi de vaccination. Le Fonds renouvelable a représenté durant ces 30 années un mécanisme de coopération que les États membres de l'OPS ont créé pour maintenir l'approvisionnement opportun de vaccins de qualité aux prix les plus bas. Ces efforts ont eu des répercussions favorables sur la réduction de la morbidité et de la mortalité dues aux maladies évitables par la vaccination et, en général, sur la santé publique des peuples de la Région des Amériques.

8. À plusieurs reprises et sous des formes très variées, les États membres ont reconnu les avantages du Fonds renouvelable et ont manifesté leur appui pour qu'il maintienne ses activités selon les principes d'équité et de solidarité qui le régissent.

9. Avec l'introduction de nouveaux vaccins dont le coût et la pérennité représentent des défis majeurs pour les États membres, le Fonds renouvelable a eu un rôle fondamental en encourageant l'accès équitable aux vaccins dans les pays de la Région.

10. Face aux nouveaux défis dans le domaine de l'immunisation, il est opportun de souligner les 30 années de fonctionnement du Fonds renouvelable, dont la vision d'avenir qui aura gouverné sa création aura notamment servi à ce que la vaccination soit considérée dans la Région des Amériques comme un bien public et à ce que l'intervention en santé bénéficie d'une plus grande acceptation sociale.

### **Proposition**

11. Le 50<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS célèbrera et rendra hommage aux milliers d'agents de santé et bénévoles de la communauté qui, sous l'orientation de l'OMS et des autorités nationales, ont œuvré pour parvenir à l'éradication de la variole, et l'apport essentiel du Fonds renouvelable aux progrès du Programme élargi de vaccination dans la Région des Amériques sera également reconnu.

12. Les objectifs de la célébration sont les suivants :

a) Réflexion sur l'héritage de l'éradication de la variole auprès des programmes de santé publique de la Région, en particulier le Programme élargi de vaccination.

- b) Reconnaissance des apports du Fonds renouvelable à la santé publique : passé, présent et futur.
13. Le panel de la célébration inclut les présentations suivantes:
- a) Héritage de l'éradication de la variole auprès des programmes de santé publique de la Région.
  - b) Création et histoire du Fonds renouvelable.
  - c) Le Fonds renouvelable comme élément de succès pour les programmes nationaux de vaccination.
  - d) Le Fonds renouvelable comme mécanisme d'équité et de solidarité entre les peuples des Amériques.
  - e) Le Fonds renouvelable et l'élimination des maladies évitables par la vaccination.

**Mesure à prendre par le Conseil directeur**

14. Le Conseil directeur est prié de prendre note du présent rapport et de fournir des recommandations à l'appui des succès obtenus.

- - -